



Luxembourg, le 10 novembre 2020

REÇU

Par Alff Christian, 10:53, 10/11/2020

Monsieur
Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

Objet: Réponse commune de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, de Madame la Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n°3087 de Messieurs les députés Laurent MOSAR et Serge WILMES au sujet de la menace terroriste actuelle.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire n°3087 du 3 novembre 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre

Ministre d'État

Réponse commune de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, de Madame la Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n°3087 du 3 novembre 2020 des honorables députés Laurent Mosar et Serge Wilmes concernant la menace terroriste actuelle

1° Est-ce que les autorités ont récemment procédé à une réévaluation de la menace terroriste?

Suite aux récents incidents terroristes en Europe, le groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT), qui regroupe le Ministère de la Sécurité intérieure, le Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires étrangères et européennes, le Service de renseignement de l'Etat, la Police grand-ducale, le Parquet Général, le Parquet de Luxembourg et le Haut-Commissariat à la Protection nationale, s'est réuni dans un souci d'analyser la situation sécuritaire eu égard aux éléments disponibles et de procéder à une mise à jour de l'évaluation de la menace qui pèse sur le territoire national.

2° Quel est le niveau d'alerte actuel?

Suite à son analyse, le GCT en est venu à la conclusion de proposer au Gouvernement de maintenir le niveau de la menace « 2 » qui signifie, conformément au plan VIGILNAT, que la menace est réelle mais abstraite. Les autorités continueront de suivre et d'analyser l'évolution de la situation de manière continue.

3° A considérer que le niveau d'alerte se soit « aggravé », quelles sont les mesures additionnelles qui ont été décidées ? Quel en l'impact sur la population locale, respectivement sur les services de l'ordre?

Bien que le niveau d'alerte général ne nécessite pas d'être changé, la Police Grand-Ducale a adapté son dispositif de protection de points sensibles en prenant en compte les attentats terroristes récents en Europe.